

Compte-rendu du Conseil Municipal

Du 25 septembre 2014 à 19 h

Présents Robert VIELFAURE, Jacques ANATOLE, Juliette CONSTANTIN, Guy DUBREU, Guy IMBERT, Michel LAPIERRE, Marie LEMAIRE, Monique RIGOLLET, Eliane TARALLO.

Gilles PEREAU est arrivé après la première délibération

Excusée : Mélanie FANGIER, a donné pouvoir à R. VIELFAURE

A été élue Secrétaire de séance : E. TARALLO

Mr le Maire demande l'ajout d'une délibération à l'ordre du jour prévu :

- changement de dénomination de l'ADMR.

Unanimité pour inscrire cette délibération à l'ordre du jour.

1. Délibération dénomination de l'APRESA qui devient ADMR Portes de l'Ardèche

Une subvention a été votée pour l'association de portage des repas APRESA. Cette association a changé de nom. Il faut donc délibérer pour pouvoir verser la subvention au nouveau nom.

Voté à l'unanimité

2. Délibération CCID Commission communale des impôts directs

La désignation des personnes intervient en début de mandat, les personnes sont désignées par le directeur des services fiscaux sur une liste fournie par le conseil municipal. Cette liste doit comporter douze noms pour les commissaires titulaires douze noms pour les commissaires suppléants

Mr le Maire propose les noms de ces personnes pour siéger à cette commission qui permet de s'assurer que toutes les modifications des propriétés bâties et non bâties de la commune ont été portées à la connaissance de l'administration fiscale.

Ceci dans le but de valider les classifications des habitations et de maintenir l'équité entre tous.

TAXES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Taxe d'habitation	Favier P et Anatole J	Blachère M et Bouvet F
Taxe foncière	Lapierre M et Roure Th	Fargier M et Leynaud
Taxe non batie	Mounier J et Dompnier JL	Dours G et Vanderberghe C
CFE	Alain J et Vellino M.	Chevalier Ph et Nicolas H
Taxe Propriétaire de bois	Pouzache A et Maurin F	Blanc H et Vaschalde R
Taxe Prop hors commune	Soulerin R et Mouterde R	Leynaud JM et Chazara D

Voté à l'unanimité

3. Délibérations : Indemnités trésorière

Comme chaque année, la trésorière, Inspecteur des finances publiques, chargée de conseil et d'assistance auprès de la commune dans les domaines financier, juridique, comptable... sollicite l'attribution d'indemnités. Le maire demande au conseil municipal de définir le taux de l'indemnité pour Mme Michelet. Cette indemnité prévue par arrêté interministériel, correspond à 266,81 euros/an pour l'indemnité de conseil et 30,49 e/an pour l'appui budget.

Les membres délibèrent et décident de verser uniquement l'indemnité conseil à 100 %.

Voté à l'unanimité

4. Délibérations dématérialisation comptabilité

Pour la dématérialisation de la comptabilité ; bordereaux informatiques, paiements informatisés...il est nécessaire de prendre une délibération..AGEDI (syndicat de gestion et développement informatique) utilisée actuellement, propose un pack à 480 euros comprenant l'accès à la plateforme de dématérialisation, la formation et la clé électronique valable 3 ans, ensuite le coût est de 240e/an. Le Maire souligne la facilité à continuer avec AGEDI compte tenu d'un bon service de maintenance à distance, néanmoins un devis sera demandé à FAST.

Voté à l'unanimité

Fêtes de Noël

Le repas de la municipalité aura lieu le dimanche 30 novembre, il est offert aux personnes de plus de 65 ans et ouvert à tous.

Le colis de Noël est offert aux personnes hospitalisées ou dans l'impossibilité de se déplacer. Le choix du repas ou du colis est proposé aux personnes de plus de 80 ans.

Le goûter des enfants aura lieu le samedi 20 décembre après-midi.

Communication et questions diverses

- Eclairage public : en attente de convention.
- Demande à la commission communication de proposer un sommaire pour le prochain journal.
- Site internet ; Gilles interrogera F. Gaubert pour une proposition de prestation.
- Une réunion publique animée par le cabinet Amunategui sera organisée pour l'aménagement du terrain de Célias.
- Congrès des Maires le vendredi 17 octobre au Teil et à Paris les 25/26 et 27 novembre ; les personnes désirant y participer doivent s'inscrire.
- Prévoir une date pour le legs Gazel.
- Réfléchir sur un plan d'accessibilité aux personnes handicapées pour la salle polyvalente. Pour l'église une rampe pourrait suffir.
- Gilles va vérifier la présence d'ambrosie près de la station de relevage, si constat effectif un courrier sera fait au propriétaire.
- Réflexion à faire sur l'équipement de la salle polyvalente en matériel de sonorisation, Jacques prend contact avec une entreprise pour étudier ensemble sur place.